



# SUSPENSIONS MINIMALES DE HOCKEY CANADA AU HOCKEY MINEUR ET FÉMININ



Mise à jour : juin 2022

Les suspensions minimales suivantes ne doivent pas être réduites; les membres, associations et ligues peuvent imposer des sanctions plus sévères à leur discrétion.

Ces lignes directrices s'appliquent à toutes les divisions du hockey mineur et du hockey féminin.

## RÈGLE 11 – MALTRAITANCE

Règle n°	Type	Punition	Suspension
11.1 (e)	Punition d'extrême inconduite	Conduite antisportive	1 match
11.2 (e)	Punition d'extrême inconduite	Comportement irrespectueux et abusif	2 matchs
11.2 (f)	Punition d'inconduite grossière	Comportement irrespectueux et abusif	4 matchs
11.3 (c)	Punition de match	Cracher	5 matchs
11.4	Punition d'inconduite grossière	Discrimination	Suspension indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience (toute suspension doit être d'au moins cinq matchs)
11.5 (c)	Punition de match	Agression physique des officiels	Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
Règle n°	Punition	Sanctions accumulées – Joueur ou officiel d'équipe	Suspension
11.1 (e)	Après deux punitions d'extrême inconduite en application de la règle 11.1 au cours d'une saison		2 matchs
11.1 (e)	Après trois punitions d'extrême inconduite ou plus en application de la règle 11.1 au cours d'une saison		Indéfinie
11.2 (e)	Après deux punitions d'extrême inconduite en application de la règle 11.2 au cours d'une saison		4 matchs
11.2 (e)	Après trois punitions d'extrême inconduite ou plus en application de la règle 11.2 au cours d'une saison		Suspension indéfinie
11.2 (f)	Après deux punitions d'inconduite grossière en application de la règle 11.2 au cours d'une saison		Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
11.4	Après deux punitions d'inconduite grossière ou plus en application de la règle 11.4 au cours d'une saison		Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience



## SITUATIONS EXIGEANT UNE PUNITION MAJEURE

Règle n°	Type	Punition	Suspension
7.2 (b)	Punition majeure	Donner de la bande	1 match
7.3 (b)	Punition majeure	Mise en échec corporelle	1 match
7.4 (b)	Punition majeure	Assaut	1 match
7.5 (b)	Punition majeure	Mise en échec par-derrière	1 match
7.6 (b)	Punition majeure	Contact à la tête	1 match
7.8 (b)	Punition majeure	Coup de genou	1 match
8.7 (b)	Punition majeure	Frapper en bas des genoux	1 match
9.2 (b)	Punition majeure	Double-échec	1 match
9.3 (b)	Punition majeure	Coup de bâton	1 match
Sanctions accumulées – Joueur			
Tout joueur écopant de deux punitions majeures au cours d'une même saison pour l'une ou l'autre des infractions ci-dessus			2 matchs
Tout joueur écopant de trois punitions majeures au cours d'une même saison pour l'une ou l'autre des infractions ci-dessus			4 matchs
Tout joueur écopant de quatre punitions majeures au cours d'une même saison pour l'une ou l'autre des infractions ci-dessus			Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
Sanctions accumulées – Entraîneur			
Toute équipe écopant de l'équivalent de trois punitions majeures dans un même match (punition majeure, punition de match ou punition majeure pour bataille)			1 match
Deuxième occasion où une équipe écope de l'équivalent de trois punitions majeures dans un même match (punition majeure, punition de match ou punition majeure pour bataille)			3 matchs
Troisième occasion où une équipe écope de l'équivalent de trois punitions majeures dans un même match (punition majeure, punition de match ou punition majeure pour bataille)			Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience

## SITUATIONS EXIGEANT UNE PUNITION DE MATCH

Règle n°	Type	Punition	Suspension
7.1 (c)	Punition de match	Tentative de blesser ou blessure délibérée  <i>Remarque : Peut comprendre notamment des punitions pour coup de tête, tirer les cheveux, saisir le protecteur facial et botter.</i>	3 matchs
7.2 (c)	Punition de match	Donner de la bande	3 matchs
7.3 (c)	Punition de match	Mise en échec corporelle	3 matchs
7.4 (c)	Punition de match	Assaut	3 matchs
7.5 (c)	Punition de match	Mise en échec par-derrière	3 matchs
7.6 (c)	Punition de match	Contact à la tête	3 matchs
7.8 (c)	Punition de match	Coup de genou	3 matchs
8.7 (c)	Punition de match	Frapper en bas des genoux	3 matchs
8.8 (c)	Punition de match	Faucher les patins	3 matchs
9.1 (c)	Punition de match	Six-pouces	3 matchs
9.2 (c)	Punition de match	Double-échec	3 matchs
9.3 (c)	Punition de match	Coup de bâton	3 matchs
9.4 (c)	Punition de match	Darder	3 matchs
Sanctions accumulées			
En plus de la suspension minimale, un joueur accumulant deux punitions de match au cours d'une même saison pour l'une ou l'autre des infractions ci-dessus			5 matchs

Tout joueur écopant de trois punitions de match pour l'une ou l'autre des infractions ci-dessus	Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
---	---

## SITUATIONS DE BATAILLE

Règle n°	Punition	Suspension
7.10 (b)	<b>Punition majeure – bataille</b>	
	Première infraction	1 match
	Deuxième infraction	2 matchs
	Troisième infraction	4 matchs
	Quatrième infraction	Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
7.10 (e)	Troisième joueur dans une bataille	2 matchs
7.10 (e)	Tout joueur écopant d'une punition majeure pour bataille survenue à la suite d'une deuxième bataille ou d'une bataille subséquente au cours d'un même arrêt de jeu	2 matchs
10.4 (e)	Joueur identifié comme ayant été le premier à quitter le banc des joueurs ou le banc des punitions pendant une bataille ou dans le but de se battre	3 matchs
10.4 (e)	Entraîneur d'une équipe dont le joueur est identifié comme ayant été le premier à quitter le banc des joueurs ou des punitions pendant une bataille ou dans le but de se battre	3 matchs
10.4 (e)	Entraîneur d'une équipe dont le joueur n'est pas identifié comme ayant été le premier à quitter le banc des joueurs ou des punitions pendant une altercation sur la glace	1 match
7.11 (a)	<b>Instigateur d'une bataille ou agresseur au cours d'une bataille</b>	
	Première infraction	1 match
	Deuxième infraction	3 matchs
	Troisième infraction	Suspension indéfinie
7.10 (b)	<b>Altercations avant ou après un match</b>	
	Tout joueur impliqué lorsque des punitions majeures et d'extrême inconduite sont imposées	2 matchs
	L'entraîneur de l'équipe dont les joueurs sont punis en vertu de la situation précédente	Suspension indéfinie
	Toute équipe impliquée dans une bagarre avant ou après un match	Suspension indéfinie

## AUTRES

Règle n°	Type	Punition	Suspension
4.8 (c)	Punition d'extrême inconduite	Tout joueur ou officiel d'équipe qui se voit imposer une punition d'extrême inconduite pendant les 10 dernières minutes du temps de jeu réglementaire, en tout temps en prolongation ou à la fin d'un match est automatiquement suspendu pour au moins le match de la saison régulière ou des séries éliminatoires suivant, ou pour au moins sept jours.  <i>Remarque : La suspension d'un match en application de la règle 4.8 (c) s'ajoute à toute suspension imposée en vertu des lignes directrices visant les suspensions minimales.</i>	1 match

4.9 (b)	Punition d'inconduite grossière	<p>Tout joueur ou officiel d'équipe qui se voit imposer une punition d'inconduite grossière pendant les 10 dernières minutes du temps de jeu réglementaire, en tout temps en prolongation ou à la fin du match, est automatiquement suspendu pour au moins le match de la saison régulière ou des séries éliminatoires suivant, ou pour au moins sept jours.</p> <p><i>Remarque : La suspension d'un match en application de la règle 4.9 (b) s'ajoute à toute suspension imposée en vertu des lignes directrices visant les suspensions minimales.</i></p>	1 match
---------	---------------------------------	---	---------